CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total

(3) DATE DU CONTRÔLE 10/11/2025

Groupe(s) de points contrôlés :

N° DU PROCÈS-VERBAL

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

25036639

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

Non concerné par un contrôle technique volontaire

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Non concerné par un contrôle technique volontaire

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013S227

(9) RAISON SOCIALE: MARIGNANE AUTO BILAN

(3) COORDONNÉES: Tel.: 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT: 013S1572

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation

GY-816-NG (F) 31/07/2024 Dote de 1^{ère} mise en circulation

31/07/2024

Манация

Désignation commerciale

SEAT

ARONA

(1) Nº dans la série du type (VIN)

(5) Corégorie internationale

Genra

VSSZZZKJ2RR179754

VP

Type/CNIT

Énergie

M10SETVP021H622

FS

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

9191

MENTIONS LÉGALES

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
1	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.6m/Km			D
Dissymétrie suspension (≤30%):	14% 721daN			3%
Forces verticales :			465daN	
Frein de service :				403UaN
Forces de freinage :	218daN	217daN	126daN	3454-11
Déséquilibre (<20%):	1%		1200000	146daN 14%
Forces de freinage (efficacité) :	218daN	217daN	126daN	14% 146daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):	59%			140031

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%

Emissions à l'échappement :

CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.024

Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)

-1.3%

-7 2%